



CLUB DE MARCHÉ YVERDON-LES-BAINS

Case postale 340 CH- 1401 Yverdon-les-Bains

Championnats Suisses : 20 km H + F + U20 H - 10 km U20 F
Hors championnats : 10 km : Cadets U18 H – Vétérans H + F + walking
5 km U18 F et toutes catégories
Ouvert aux étrangers

Dimanche 4 septembre 2016

Parcours	Circuit plat au quartier des Cygnes. Cabane des Scouts, Rue de la Jonction à Yverdon-les-Bains		
Organisateur	Club de Marche – Yverdon-les-Bains		
Catégories, Distances et Heure de départ	CS Hommes – Hommes Vét. - Juniors U20 H	20 km	9h00
	CS Femmes + Femmes Vét.	20 km	9h00
	CS Juniors U20 F	10 km	9h00
	Cadets A U18 H	10 km	9h00
	Vétérans H + F	10 km	9h00
	Walking H + F	10 km	9h00
	Cadettes A U18	5 km	9h00
	Cadets B U16 H – Cadettes B U16 F	5 km	9h30
	Ecoliers A U14 H – Ecolières A U14 F	3 km	9h30
	Ecoliers B U12 H – Ecolières B U12 F	2 km	9h30
	Ecoliers C U10 H – Ecolières C U10 F	1 km	9h30
Appel	15 minutes avant le départ. Les temps limites seront communiqués au départ.		
Dossards	Cabane des scouts « Grand-Chêne »		
Vestiaires	dès 7h.30 Salle de la Marive, quai de Nogent.		
Inscriptions	Avant le 24 août 2016, par e-mail à michelfsm@outlook.com , ou par courrier postal : Club de marche – CP 340 - CH -1401 Yverdon-les-Bains.		
Finance d'inscription et de garantie	Hommes, Vétérans, Juniors - Femmes, Vétérans, Juniors - Walking	CHF 12.00	
	Autres catégories	CHF 8.00	
	Garantie pour les CS	CHF 10.00	
	A payer avant le 24 août 2016 au compte de chèque postal 10-25159-3 Club de Marche – Yverdon-les-Bains. Pour les étrangers, voir les conditions dans le règlement annexe.		
Résultats	Après le repas, dès 13h30 Cabane des scouts « Grand Chêne »		
Remarques	Epreuve ouverte à tous les marcheurs, hommes et femmes, H U20 et F U20 en possession d'une licence Swiss Athletics, sauf pour le walking. Le présent règlement et les résultats sont disponibles sur le site Internet de www.swisswalking.org		
Généralité	L'épreuve compte pour la Coupe FSM, la Coupe Jeunesse et Championnat vaudois. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, maladie et accident survenant avant, pendant et après l'épreuve. Pour tout les cas non prévus dans le présent règlement, les règlements de Swiss Athletics (RO) et FSM font foi.		

Afin d'organiser le repas au mieux, prière d'annoncer le nombre de personnes désirant manger, lors de l'inscription. D'avance mer

Yverdon-les-Bains, le 3 juin 2016

Club de Marche – Yverdon-les-Bains
Le chef technique

FSM
F. Bianchi